



أكسا التأمين المغرب  
AXA ASSURANCE MAROC

COMMUNIQUE DE PRESSE

Casablanca le 24 juillet 2007

## AXA Assurance Maroc Une société sans tabac à partir de septembre 2007

A partir du 3 septembre 2007 entrera en vigueur l'interdiction de fumer dans les locaux de AXA Assurance Maroc. Cette interdiction s'appliquera à l'ensemble du personnel de la compagnie et aux visiteurs de son siège Casablancais.

Cette décision s'inscrit dans une optique de mise en conformité avec la législation en vigueur qui, rappelons-le, interdit le tabac dans les lieux publics (dahir n° 1-91-112 du 27 Moharrem portant promulgation de la loi n° 15-91).

Pour aboutir à l'interdiction définitive du tabac dans ses locaux, la compagnie a privilégié une démarche progressive et participative.

Sur près de trois mois, le personnel de la compagnie a été informé et sensibilisé à l'intérêt de la nouvelle mesure. Durant le mois d'août, les derniers préparatifs d'une importante campagne de communication interne seront finalisés : *"panneaux d'interdiction de fumer placardés dans tous les étages, des affiches, des messages de rappel sur l'Intranet ..."* La campagne sera placée sous le thème *"Une seule vie, un seul capital santé"*.

AXA éditera également plusieurs documents à l'attention de ses employés fumeurs et non fumeurs. Ils regroupent des astuces pratiques pour arrêter de fumer, des explications sur les conséquences néfastes de la cigarette sur la santé des individus... Une assistance aux personnes souhaitant arrêter de fumer a été prévue.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre attache avec **Siham au 022 89 41 89**.